

N/REF : 20/03/2025 16H13 C:000053 I:02299
V/REF : AC/C15457
V/Email reçu le Jeudi 20/03/2025 a 16H13

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. HEO
IMMEUBLE : RESIDENCE HEOL -HEO
79, AVENUE DU BOUT DES LANDES
.
44000 NANTES

Rennes, le 28 Avril 2025

Référence Marché: 024054-PBS-002-Lot6 Loire Atla
LOCALISATION : ALLEE 79 LANDES - MME BARBO 06 23 13 49 64
LOGEMENT N° 105462, PORTE N°21, 2° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : RÉGLAGE BEC CAR EAU BRULANTE A LA SORTIE
Donneur d'ordre : M. T CERMELLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 14/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RÉGLAGE TEMPÉRATURE EAU CHAUDE SANITAIRE
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 16/04/25 a 14H11 M. T CERMELLI

0104: MSG REP
2703: MSG REP POUR DÉCALER RDV PRÉVU LE 31/03 (URGENCE A PLANIFIER)
21/03 MSG LAISSÉ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL164-Réglage température EC	2	30,00	30,00
	TOTAL H.T.			30,00
	T.V.A. a 10,00%			3,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>33,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.